



Construire propre

Réunion des présidents d'Offices du 24 janvier 2008
Compte-rendu

Participaient à la réunion :

Thierry CORNU : président Office de Côte d'Or
Bruno CURIS : président Office du Rhône
Yves GENTHON : président Office de Seine et Marne
Jean-Claude SEGAUD : président Office du Puy de Dôme
Georges TARAUD : président Office de Loire Atlantique
Karine MILLET : présidente Office de Charente maritime
Daniel SEMELET : président de l'OGBTP
Jean-Pierre ANQUETIL : vice-président de l'OGBTP
Cécile ROUX-BELEC

Cette réunion de présidents d'Offices départementaux s'est déroulée en deux parties :
La première partie a permis au président de l'Office du Rhône de présenter la démarche de son Office sur le thème « Construire propre » annoncé dans les invitations, et aux participants de s'informer et d'échanger leurs expériences vécues sur le sujet.
La seconde partie a été l'occasion pour chaque président de faire part des initiatives intéressantes de son Office, et d'évoquer quelques questions de fonctionnement.
Tous les Offices présents sont actifs. Ils se réunissent entre 8 et 10 fois par an, avec une assiduité plus ou moins importante. Ils travaillent sur des thèmes concrets, et aboutissent à des conclusions à partir desquelles ils communiquent avec leur environnement professionnel.

1. « Construire propre »

La démarche présentée par l'Office du Rhône est bien avancée. Elle s'inscrit dans la durée, et a été précédée d'une initiative de la FFB 69 réunissant architectes, entrepreneurs, maîtres d'ouvrage, et promoteurs (FCP et UCI).

Son objectif va au-delà de la seule propreté du chantier (thème classique). Il vise l'amélioration globale de la qualité des chantiers, et des relations entre les acteurs pour y parvenir, avec en arrière plan la volonté d'améliorer l'image de la profession pour la rendre plus attractive.

La première action a été d'obtenir l'engagement formel des maîtres d'ouvrage sur le sujet, ce qui s'est traduit par le lancement de 4 chantiers tests actuellement dans leur phase terminale.

Une mission d'observation, limitée dans la durée, a été confiée à une personne extérieure (ce qui veut dire que l'Office a su rassembler un certain nombre de partenaires intéressés par le sujet et prêts à y participer financièrement).

Ces quatre chantiers seront suivis de 10 nouvelles expériences pour permettre de confirmer les conclusions des premiers, et de communiquer plus largement.

Il est ensuite envisagé de mettre en place un système de « label chantier propre ». Il donnera lieu à la signature d'un document à finaliser engageant les différents acteurs du chantier. Ce label fera l'objet d'un contrôle et pourra être retiré en cas de manquement. La prise en charge financière de ce label sera à la charge du maître d'ouvrage. Une communication forte sera organisée autour de ces opérations.

Des moyens seront proposés aux signataires pour agir en amont sur la zone de travail, pour améliorer la propreté du site, pour adapter le prorata et les comptes interentreprises, etc.

L'Office a rencontré un écho très favorable auprès des maîtres d'ouvrage. Certains d'entre eux remettent aux intervenants (architectes et entrepreneurs) un document détaillant les conditions à respecter pour mener à bien les opérations en tenant compte des attentes locales.

Les présidents présents ont ensuite indiqué les démarches engagées par leur Office sur le sujet. Elles concernent majoritairement les déchets (participation à l'élaboration du plan départemental de gestion des déchets, information générale sur les textes à respecter, diffusion de plaquettes, rédactions de chartes de comportement, expériences de suppression des bennes collectives, amélioration de la propreté des chantiers, gestion des déchets hors prorata, etc.)

2. Echanges sur le sujet

Presque tous les Offices présents ont abouti à des documents du type charte, recommandation, plaquette, ...

Dans tous ces documents, les déchets, puis la propreté, ne représentent qu'une partie de la rédaction qui débouche systématiquement sur :

- le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs
- les engagements qui en résultent
- les comportements à recommander et à éviter

Cela veut dire qu'on ne peut régler le problème spécifique de la propreté sans le replacer dans son contexte, et sans agir sur l'ensemble des causes qui produisent les résultats constatés, cause qui impliquent tous les acteurs.

Si le Rhône a choisi de labelliser l'opération, d'autres participants préféreraient labelliser tel ou tel acteur. Dans le premier cas, pourquoi ne pas contractualiser le contenu propreté du label ? Dans le deuxième, comment contrôler et prendre en compte les errements ?

Dans plusieurs départements les chartes signées, les engagements contractuels, les promesses verbales, ... restent souvent lettre morte.

Comment faire pour que toutes les bonnes intentions passent de l'idée partagée à la réalité constatée ? Comment faire pour que la mauvaise volonté, ou l'absence de

volonté d'un ou deux ne remette pas en cause les changements de comportement de tous les autres ?

Le recours à la sanction (pénalités) pour contraindre les réfractaires ne fait pas l'unanimité bien qu'il permette d'enregistrer parfois des résultats positifs.

De nombreuses recommandations apparaissant dans la fiche produite par le Rhône (jointe en annexe) font partie de la mission du SPS, dont tous les participants constatent la pauvreté du contenu actuel. La encore que faire pour qu'un intervenant porteur de mission assure efficacement le contenu de sa mission ?

La Loire atlantique, qui a rédigé un code des bonnes pratiques, s'est inspiré du document rédigé par le Loiret. Son travail a été facilité même si le document final est différent de l'original, ce qui est normal puisqu'il est relatif aux réalités du département. Cela milite pour une diffusion horizontale accrue de tous les documents d'Offices.

3. Vie des Offices

Au cours des échanges qui ont suivi (comme dans presque toutes les discussions d'Offices d'ailleurs) il est apparu que les agissements de 2 ou 3 « mauvais élèves » (c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas les règles) perturbent toujours le bon déroulement des opérations. Presque toutes les discussions partent de ces éléments perturbateurs, pour essayer de proposer des solutions aux sujets abordés. Exemple : la gestion du planning est travaillée pour tenir compte de ceux qui promettent sans tenir, qui ne font pas ce qu'ils disent, etc. Il semble indispensable de différencier le traitement des comportements anormaux de celui des sujets et thèmes travaillés. Pour le planning, il faut donc traiter d'une part la bonne façon de s'y prendre pour donner des délais réalistes, tenir compte des capacités de chacun, etc. et d'autre part la méthode pour obliger les intervenants à faire ce qu'ils disent et à donner ce qu'ils promettent.

Le SPS et l'OPC sont deux thèmes de travail intéressants pour les prochaines réunions de présidents :

- Comment faire pour que ces missions soient efficaces, et que leurs porteurs soient à la hauteur ?

- Comment faire pour que les architectes qui le désirent puissent reprendre le contrôle de cette mission sur certaines opérations, aidés ou non par les entrepreneurs ?

La préparation de chantier reste un moment jugé indispensable par tous les participants, mais il reste énormément de progrès à faire pour la rendre efficace et utile.

Le 21 a fait un travail très intéressant, en relation continue avec la maîtrise d'ouvrage publique, sur l'anonymat des produits dans les descriptifs (comme prévu dans le nouveau CMP).

Le 69 relance les procédures de conciliation et d'arbitrage. L'Office a obtenu de la FFB et de l'UNSA la parution régulière d'un petit article sur ce qui se passe à l'Office.

Le 44 travaille sur le thème de l'organisation des chantiers et l'amélioration des comportements pour y parvenir.

Le 63 met à jour le guide :

Les participants ont trouvé la nouvelle formule des réunions de présidents intéressante et utile.

26/01/2008

Elle peut éviter à certains Offices de travailler dans leur coin, et de réinventer ce qui se fait ailleurs.

Il sera bon de mieux définir le sujet abordé.

4. Documents supports

Rhône :

Charte « Construire propre » émise par la FFB 69

Charte « Chantiers faible nuisance » émise par la commune de Francheville

Loire atlantique :

Charte provisoire « Pour un code de bonnes pratiques – Recommandation de l'Office du Bâtiment de Loire-Atlantique »

Loiret :

« Charte qualité gestion des déchets de chantier du BTP Loiret : charte d'application et de suivi du plan département de gestion des déchets de bâtiment »

Côte d'Or :

Fiche « Déchets du bâtiment : proposition pour les chantiers »

Fiche « Déchets : le rôle des architectes et des entrepreneurs sur le chantier – quelques recommandations ».